

6/3/18
6/3/18REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Étaient Présents : Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Monique LAUGUIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
Monsieur André BIANCHERI donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur José COSENTINO
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

Absents excusés :

Madame Marie ADAMO-BRONSONE
Madame Anne RAINAUD
Monsieur Richard CONTE
Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Jean-François GIAUME est élu secrétaire de séance.

**11 / OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES DE VILLEFRANCHE-SUR-
MER**

Madame Claudie KHOKHLOV, Conseillère Municipale, expose à ses collègues

Par délibération du 23 juillet 2014, le Conseil Municipal a validé la conclusion d'une convention avec l'association « Comité des Fêtes de Villefranche-sur-Mer » Association Loi

AR PREFECTURE

006-210601597-20180228-11_28_02_2018-DE

Reçu le 06/03/2018

~~1901~~ qui concourt à l'organisation des fêtes traditionnelles et de manifestations locales contribuant à l'animation et à la promotion de la Commune.

Cette convention étant arrivée à expiration

Elle leur propose :

- De valider la passation d'une nouvelle convention de partenariat avec l'association Comité des Fêtes de Villefranche-sur-Mer, dont le projet était annexé à l'ordre du jour,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives